

Logiciel-service IBM Program Management on Cloud

Les conditions d'utilisation se composent du présent document intitulé «Conditions d'utilisation IBM – Modalités relatives aux offres de logiciel-service» (les «modalités des offres de logiciel-service») et d'un document intitulé «Conditions d'utilisation d'IBM – Modalités générales» (les «modalités générales»), qui est disponible à l'adresse suivante : <http://www.ibm.com/software/sla/sladb.nsf/sla/tou-gen-terms/>.

L'entente intégrale intervenue entre les parties se compose du Contrat Passport Advantage international IBM, du Contrat Passport Advantage Express international IBM ou du Contrat international régissant les offres désignées relatives aux logiciels-services IBM (aussi appelé logiciels sous forme de services), selon le cas (le «contrat»), ainsi que des conditions d'utilisation. Advenant une incompatibilité entre les modalités générales et les modalités des offres de logiciel-service, ces dernières prévaudront.

Avant d'utiliser le logiciel-service IBM, le client doit d'abord accepter les présentes conditions d'utilisation. Le client accepte les présentes conditions d'utilisation en accédant au logiciel-service IBM, en le commandant ou en l'utilisant. En cliquant sur le bouton «Accepter» après avoir vu les présentes modalités des offres de logiciel-service, le client accepte également les modalités générales.

SI VOUS ACCEPTEZ CES CONDITIONS D'UTILISATION AU NOM DU CLIENT, VOUS DÉCLAREZ ET GARANTISSEZ QUE VOUS DÉTENEZ LES PLEINS POUVOIRS POUR LIER CE CLIENT À CES CONDITIONS D'UTILISATION. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LES PRÉSENTES CONDITIONS D'UTILISATION OU SI VOUS NE DISEZ PAS DES PLEINS POUVOIRS REQUIS POUR LIER LE CLIENT À CES CONDITIONS, VEUILLEZ NE PAS UTILISER D'AUCUNE FAÇON LES FONCTIONS OFFERTES PAR LE LOGICIEL-SERVICE IBM.

Partie 1 – Modalités d'IBM

1. Logiciel-service IBM

Les présentes conditions d'utilisation s'appliquent aux offres de logiciel-service IBM suivantes :

- IBM Emptoris Program Management on Cloud
- IBM Emptoris Program Management on Cloud Read Only
- IBM Emptoris Program Management on Cloud for Non-Production Environment

2. Unités de mesure utilisées pour établir les redevances

L'unité de mesure ou les unités de mesure suivantes sont utilisées pour établir les redevances qui s'appliquent au logiciel-service IBM :

- a. Un utilisateur autorisé est une unité de mesure servant de base pour obtenir le logiciel-service IBM. Par utilisateur autorisé, on entend une personne unique qui a accès à un logiciel-service IBM. Le client doit obtenir des autorisations distinctes et exclusives pour chaque utilisateur autorisé accédant à l'offre de logiciels-services IBM, que ce soit directement ou indirectement (par exemple, par l'intermédiaire d'un programme de multiplexage, d'un dispositif ou d'un serveur d'applications), par quelque moyen que ce soit, au cours de la période de mesure indiquée dans l'autorisation d'utilisation du client ou dans un document transactionnel. Une autorisation d'utilisation pour un utilisateur autorisé est exclusive à cet utilisateur et ne peut être partagée, ni réattribuée, sauf si elle est transférée de manière permanente à une autre personne.
- b. L'instance est une unité de mesure servant de base pour obtenir le logiciel-service IBM. Une instance correspond à un accès à une configuration spécifique du logiciel-service IBM. Il faut obtenir un nombre suffisant d'autorisations pour couvrir chaque instance du logiciel-service IBM mise en disponibilité aux fins d'accès et d'utilisation pendant la période de mesure indiquée dans l'autorisation d'utilisation ou le document transactionnel du client.

3. Redevances et facturation

3.1 Options de facturation

Le montant exigible pour l'offre de logiciel-service IBM est indiqué dans un document transactionnel. Les options de facturation pour les frais d'abonnement au logiciel-service IBM sont les suivantes :

- a. Facturation intégrale (à l'avance)
- b. Facturation mensuelle (à terme échu)
- c. Facturation trimestrielle (à l'avance)
- d. Facturation annuelle (à l'avance)

L'option de facturation choisie sera valide pour la durée indiquée dans une autorisation d'utilisation ou un document transactionnel. Le montant exigible par cycle de facturation sera établi d'après les frais d'abonnement annuels et le nombre de cycles de facturation dans une année.

3.2 Redevances mensuelles partielles

Les redevances mensuelles partielles correspondent à un tarif quotidien calculé au prorata qui sera facturé au client. Ces redevances sont calculées en se basant sur le nombre de jours qui restent dans le mois partiel à partir de la date à laquelle IBM informe le client qu'il a accès au logiciel-service IBM.

4. Création de comptes et accès

Lorsqu'un utilisateur du logiciel-service IBM s'inscrit pour obtenir un compte, IBM lui fournit un identificateur de compte et un mot de passe. Le client a la responsabilité de s'assurer que chaque utilisateur du logiciel-service IBM gère et maintient à jour l'information sur son compte. Il incombe au client de s'assurer que chaque utilisateur du logiciel-service IBM protège son identificateur de compte et son mot de passe, et qu'il contrôle les personnes qui peuvent accéder à son compte d'utilisateur du logiciel-service IBM ou utiliser une offre de logiciel-service IBM au nom du client.

5. Renouvellement d'une période d'abonnement

5.1 Renouvellement automatique d'une période d'abonnement

Si l'autorisation d'utilisation du client indique que le renouvellement de l'abonnement se fait de manière automatique, le client peut renouveler la période d'abonnement au logiciel-service IBM qui arrive à expiration en envoyant une autorisation de renouvellement écrite (p. ex., un formulaire, une lettre ou un bon de commande) avant la date d'expiration, conformément aux modalités du contrat.

SI IBM NE REÇOIT PAS UNE TELLE AUTORISATION AU PLUS TARD À LA DATE D'EXPIRATION, L'ABONNEMENT AU LOGICIEL-SERVICE QUI ARRIVE À EXPIRATION EST AUTOMATIQUEMENT RENOUVELÉ POUR UN (1) AN OU POUR LA MÊME DURÉE QUE LA PÉRIODE D'ORIGINE, À MOINS QU'IBM NE REÇOIVE AVANT LA DATE D'EXPIRATION, DIRECTEMENT DU CLIENT OU PAR L'INTERMÉDIAIRE DE CELUI-CI, SELON LE CAS, UN AVIS ÉCRIT DU CLIENT INDIQUANT QU'IL NE DÉSIRE PAS RENOUVELER L'ABONNEMENT. DANS LE CAS CONTRAIRE, LE CLIENT CONVIENT DE PAYER LES FRAIS DE RENOUVELLEMENT QUI S'APPLIQUENT.

5.2 Facturation continue

Si l'autorisation d'utilisation du client spécifie que le client continuera d'être facturé pour son utilisation qu'il fait du logiciel-service IBM après l'expiration de la période d'abonnement, le client continuera d'avoir accès au logiciel-service après l'expiration de la période d'abonnement et sera facturé de manière continue selon son utilisation. Pour cesser l'utilisation du logiciel-service IBM et le processus de facturation continue, le client doit faire parvenir à IBM un préavis de quatre-vingt-dix (90) jours, dans lequel il demande d'annuler son utilisation du logiciel-service IBM. Dès la révocation de l'accès du client au logiciel-service IBM, les redevances d'accès impayées cumulées jusqu'au mois au cours duquel la révocation a pris effet seront facturées au client.

5.3 Nécessité pour le client de renouveler son abonnement

Si l'autorisation d'utilisation du client indique que l'abonnement ne se renouvelle pas, l'offre de logiciel-service IBM ne se renouvellera pas à la fin de la période d'abonnement initiale. Pour continuer d'utiliser le logiciel-service IBM au-delà de la période d'abonnement initiale, le client doit obtenir un nouvel abonnement à ce logiciel-service en communiquant avec le représentant IBM ou l'intermédiaire d'IBM, selon le cas.

6. Assistance technique

L'assistance technique pour l'offre de logiciel-service IBM est fournie au cours de la période d'abonnement. Une telle assistance technique est incluse avec le logiciel-service IBM et n'est pas disponible en tant qu'offre distincte.

Des renseignements sur l'assistance technique sont fournis sur le site Web <http://www.ibm.com/software/commerce/emptoris/customer-support/>.

Ce site Web décrit aussi comment obtenir de l'assistance par courriel et par téléphone.

7. Modalités supplémentaires relatives aux offres de logiciel-service IBM

7.1 Droit de lecture seulement

Si l'offre de logiciel-service IBM est désignée comme étant «Read Only» («lecture seulement»), le client a seulement le droit d'accéder à des référentiels et d'y faire des recherches, de visualiser des rapports; de participer aux processus en tant qu'approbateur ou répartiteur, de recevoir des évaluations et d'y répondre, de recevoir et de mettre à jour l'état d'une tâche attribuée et de recevoir des alertes concernant les risques.

7.2 Limitation relative à la non-production

Si l'offre de logiciel-service IBM est désignée comme «non-production», elle ne peut être utilisée que dans le cadre des activités de non-production du client, y compris, notamment, les tests, l'optimisation des performances, le diagnostic de pannes, la mise au banc d'essai, l'activation, l'activité d'assurance de la qualité et/ou le développement de compléments ou d'extensions de l'offre de logiciel-service IBM utilisés à l'interne, à l'aide d'interfaces de programmation d'applications publiées. Le client n'est pas autorisé à utiliser une autre partie quelconque de l'offre de logiciel-service IBM, à toute autre fin, sans obtenir au préalable les autorisations d'utilisation appropriées pour le mode de production.

7.3 Cumul des autorisations – IBM Emptoris Program Management on Cloud

Le client doit obtenir une autorisation d'instance, mais aussi un nombre suffisant d'autorisations pour couvrir l'ensemble des utilisateurs autorisés du logiciel-service IBM Emptoris Program Management on Cloud.

7.4 Autorisations d'utilisation non requises

Les utilisateurs administratifs sont inclus dans l'offre de logiciel-service IBM. Le client n'est donc pas tenu d'obtenir des autorisations d'utilisation pour les utilisateurs administratifs du logiciel-service IBM.

7.5 Services et sites Web d'un tiers

Si le client ou un utilisateur du logiciel-service IBM transmet du contenu à un site Web ou à un autre service d'un tiers qui est lié à l'offre de logiciel-service IBM ou accessible par cette offre, le client et l'utilisateur du logiciel-service IBM autorisent IBM à effectuer cette transmission et conviennent que cette interaction se fait uniquement entre le client et le site Web ou le service du tiers en question. IBM n'offre aucune garantie, ne fait aucune déclaration et décline toute responsabilité à l'égard de tels sites ou services d'un tiers.

Conditions d'utilisation IBM

Partie 2 – Dispositions nationales particulières

Les modalités suivantes remplacent ou modifient les modalités énoncées à la Partie 1. Toutes les modalités de la Partie 1 qui ne sont pas modifiées ci-dessous demeurent inchangées et en vigueur. La présente Partie 2 comporte des modifications aux conditions d'utilisation et est structurée comme suit :

- Modifications visant les pays des Amériques;
- Modifications visant les pays d'Asie-Pacifique; et
- Modifications visant les pays d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique.

MODIFICATIONS VISANT LES PAYS DES AMÉRIQUES

BELIZE, COSTA RICA, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, EL SALVADOR, HAÏTI, HONDURAS, GUATEMALA, NICARAGUA ET PANAMA

5.1 Automatic Renewal of a Subscription Period

The following replaces the paragraph that begins "IF IBM DOES NOT RECEIVE SUCH AUTHORIZATION BY THE EXPIRATION DATE":

IBM will renew, for an additional payment, the expiring IBM SaaS Subscription Period for a one year term at the same price and billing frequency, if IBM or Customer's reseller receives (1) Customer's order to renew (e.g., order form, order letter, purchase order) prior to the expiration of the current Subscription Period or (2) Customer's payment within 30 days of Customer's receipt of the IBM SaaS invoice for the next term.

ARGENTINE, BRÉSIL, CHILI, COLOMBIE, ÉQUATEUR, MEXIQUE, PÉROU, URUGUAY ET VENEZUELA

5.1 Automatic Renewal of a Subscription Period

Does not apply for Public Bodies who are subject to the applicable Public Sector Procurement Legislation.

BRÉSIL

5.1 Automatic Renewal of a Subscription Period

The following is added after the second paragraph:

The transaction document will describe the process of the written communication to Customer containing the applicable price and other information for the renewal period.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

5.1 Automatic Renewal of a Subscription Period

The following sentence is added at the end of the paragraph that begins "IF IBM DOES NOT RECEIVE SUCH AUTHORIZATION BY THE EXPIRATION DATE" in 5.1 Automatic Renewal of a Subscription Period:

CUSTOMER MAY TERMINATE THE IBM SaaS AT ANY TIME AFTER THE END OF THE INITIAL SUBSCRIPTION PERIOD ON ONE MONTH'S WRITTEN NOTICE, EITHER DIRECTLY TO IBM OR THROUGH CUSTOMER'S IBM RESELLER, AS APPLICABLE, IF IBM HAS NOT RECEIVED CUSTOMER'S WRITTEN AUTHORIZATION (e.g., order form, order letter, purchase order) TO RENEW CUSTOMER'S EXPIRING IBM SaaS SUBSCRIPTION PERIOD. IN SUCH EVENT, CUSTOMER MAY OBTAIN A PRORATED REFUND.

MODIFICATIONS VISANT LES PAYS D'ASIE-PACIFIQUE

BANGLADESH, BHOUTAN ET NÉPAL

5.1 Automatic Renewal of a Subscription Period

The following replaces the paragraph that begins "IF IBM DOES NOT RECEIVE SUCH AUTHORIZATION BY THE EXPIRATION DATE" in 5.1 Automatic Renewal of a Subscription Period:

IBM will renew, for an additional payment, the expiring IBM SaaS Subscription Period for a one year term at the same price and billing frequency, if IBM or Customer's reseller receives (1) Customer's order to renew (e.g., order form, order letter, purchase order) prior to the expiration of the current

Subscription Period or (2) Customer's payment within 30 days of Customer's receipt of the IBM SaaS invoice for the next term.

**MODIFICATIONS VISANT LES PAYS D'EUROPE, DU MOYEN-ORIENT ET D'AFRIQUE (EMOA)
BAHREÏN, KOWEÏT, OMAN, QATAR, ARABIE SAOUDITE ET ÉMIRATS ARABES UNIS**

5.1 Automatic Renewal of a Subscription Period

The following replaces the paragraph that begins "IF IBM DOES NOT RECEIVE SUCH AUTHORIZATION BY THE EXPIRATION DATE" in 5.1 Automatic Renewal of a Subscription Period:

IBM will renew, for an additional payment, the expiring IBM SaaS Subscription Period for a one year term at the same price and billing frequency, if IBM or Customer's reseller receives (1) Customer's order to renew (e.g., order form, order letter, purchase order) prior to the expiration of the current Subscription Period or (2) Customer's payment within 30 days of Customer's receipt of the IBM SaaS invoice for the next term.

Annexe A

Composants et fonctions

Le logiciel-service IBM fournit des fonctions qui permettent aux utilisateurs finals de suivre des programmes en temps réel et de gérer activement diverses fonctions dans des programmes. Grâce à des formulaires et à des processus configurables, les utilisateurs peuvent traiter et gérer des tâches clés de programmes. Le logiciel-service IBM donne la possibilité aux utilisateurs de surveiller, de mesurer et de faire le suivi des économies et des objectifs des programmes, de manière proactive, à l'aide de tableaux de bord et de fonctions de production de relevés.

Logiciel-service IBM Program Management on Cloud

Gestion des tâches – Des fonctions permettent de créer des tâches, d'attribuer des rôles, d'établir des alertes et des avis et de les lier à des projets. Les utilisateurs peuvent créer des jalons pour des tâches et lier ces jalons aux événements de sourçage et aux contrats. Des comptes rendus basés sur des règles fournissent de l'information sur les tâches et permettent de savoir si un projet se déroule ou non comme prévu.

Gestion de programmes et de projets – Des fonctions de gestion de programmes et de projets permettent aux utilisateurs de se servir de modèles pour créer des projets comprenant de multiples tâches et d'affecter des équipes et d'attribuer des ressources à ces projets. Les utilisateurs peuvent surveiller des projets et des programmes, voir les problèmes et les alertes et faire le suivi des économies par projet ou par programme.

Tableaux de bord et relevés – Des tableaux de bord et des relevés personnalisés donnent la capacité de suivre les projets d'approvisionnement à partir d'un lieu central. Il est possible de suivre la progression et de produire des relevés par tâche ou par jalon.

Suivi des économies – Il est possible d'enregistrer les économies réalisées par projet ou par tâche et de cumuler automatiquement les économies approuvées au niveau d'un projet ou d'un programme. Des options sont offertes afin d'établir des processus d'approbation pour les programmes d'économie et les relevés.

Suivi des problèmes – Il est possible de faire le suivi des problèmes et des risques qui ont une incidence sur les processus, les programmes et les projets. Le logiciel-service donne la possibilité de visualiser les principaux jalons au moment où ils sont atteints et de surveiller les goulots d'étranglement. Il permet également de rajuster l'état d'une tâche en fonction de la gravité d'un problème ou d'un risque, et d'empêcher de conclure des tâches qui comportent des problèmes non résolus.

Gestion des ressources – Il est possible de voir l'utilisation des ressources et de faire le suivi des tâches attribuées à un utilisateur, ainsi que le nombre de jours passés par un utilisateur sur une tâche donnée. Une fonction permet de produire un relevé indiquant la durée moyenne des tâches, l'achèvement des tâches et d'autres indicateurs clés de performance.

Gestion de flux de travaux – Le logiciel-service permet de créer des flux de travaux pour des processus à l'aide d'un logiciel de modélisation et de définir des alertes et des avis.

Sécurité – Le logiciel-service utilise des limites de sécurité fondées sur les rôles pour les programmes, les projets, les tâches ou les jalons afin de gérer l'accès et les rôles des utilisateurs.

Gestion des demandes – Le logiciel-service comprend des fonctions souples pour créer des demandes à l'aide de formulaires définis. La fonction de gestion des demandes utilise la fonction de gestion des flux de travaux pour acheminer les demandes aux utilisateurs appropriés.